EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME
ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1. 1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Procédure de modification simplifiée du PLU	*Commune de Bourg-en-Bresse uniquement (PLU communal)*

2. 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	*Non concerné*
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	*Non concerné*

2. Coordonnées

3. 2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	*Monsieur Jean-François DEBAT* *Maire de Bourg-en-Bresse*
4. Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	*Service Stratégie-Opérations et Mobilités Urbaines* *Place de l'Hôtel de Ville* *BP 90 419* *01 012 BOURG-EN-BRESSE Cedex* *04 74 45 71 97* *lasnes@bourgenbresse.fr*

5.	***NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.***

3. Caractéristiques générales de votre projet

6.	*3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?*	
Oui	~~Non~~	*SCOT Bourg Bresse Revermont, opposable depuis le 8 mars 2017* *Ce SCOT va être mis en révision courant 2022*

7.	*3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?*	
Oui	Non	*Le territoire communal est couvert par un PLU, approuvé en novembre 2013, et ayant déjà subi 3 modifications de droit commun. Celui-ci n'avait pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.* *La présente demande concerne uniquement une procédure de modification simplifiée visant à modifier à la marge une des OAP inscrite à ce PLU, cf. ci-dessous.* *Une révision de ce PLU est actuellement à l'étude, avec un objectif de prescription de la révision à l'automne 2022*

8.	*3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?*
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	41 248 habitants (RP 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	23.9 km²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	2.7 ha environ
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. ***Annexe à joindre** : document graphique du plan en vigueur ou du projet*	*Ci-dessous le bilan de l'actuel zonage du PLU (la modification simplifiée envisagée n'a pas pour conséquence la modification de ce zonage)* UA : 171 ha UA1 : 41 ha UB : 241 ha UB1 : 11 ha UC : 319 ha UD : 215 ha UD1 : 36 ha UD2 : 7 ha UL : 65 ha UX : 273 ha UX1 : 29 ha AUX : 8 ha AUDx : 17 ha AUDh : 54 ha N : 684 ha Nj : 8 ha Ne : 44 ha A : 182 ha *Le plan de zonage général est joint à la présente demande*

9.	*3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?*
***Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)*	
Le PLU en vigueur est disponible sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.bourgenbresse.fr/715-plu-plan-local-d-urbanisme.htm	

10. 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : *délibération engageant la procédure*
11. Cette modification simplifiée a pour objet l'évolution à la marge d'une OAP qui accueillera prochainement une opération immobilière privée. Les modifications envisagées sont très minimes mais ont pour but de permettre de mieux cadrer les principes d'aménagement afin de générer une opération plus durable et permettant de créer davantage de logements dans le tissu urbain déjà constitué/artificialisé dans une démarche de sobriété foncière (cette OAP est une dent creuse) : - *Précision sur les implantations bâties* - *Précision sur la desserte* - *Augmentation du nombre de logements (de 200 à 240 maximum, la programmation logements n'est pas modifiée)* - *Augmentation ponctuelle de la hauteur de certains bâtiments, dans le respect d'une augmentation des volumes constructibles inférieure à 20% (élévation rendue nécessaire pour la préservation de la nappe souterraine qu'il ne faut pas modifier, et qui empêche donc la création de stationnement en sous-sol, et afin de ne pas générer des nappes de parking en surface uniquement → gestion de stationnement en rez-de-chaussée)* - *Suppression de l'obligation de créer des logements sociaux (notamment au vu du taux déjà très important de logements sociaux sur le territoire, > 35 %)* Il est important de préciser que, *techniquement, le projet immobilier même avec cette évolution des hauteurs et du nombre de logements, reste compatible avec les volumes constructibles pouvant être générés par les règles actuellement en vigueur.*

12. 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
~~Oui~~	**Non**	

13. 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
14.	**1**	**1**	**17. Le cas échéant, précisez :**
18. Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : **19.**		X	
20. Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

21. 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
22.	**2**	**2**	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ *Sélection du zonage « Loi Littoral »*		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/		X	(SDAGE Rhône-Méditerranée – aucun impact du projet)

21. 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
22.	2	2	Le cas échéant, précisez
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Bourg-en-Bresse est la ville centre de Grand Bourg Agglomération

25. 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? 26. Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Le seul secteur objet de la modification simplifiée est le tènement couvert par l'OAP Maréchal Juin, d'une superficie de 2.7 ha environ, tènement non occupé depuis de nombreuses années qui a un statut de friche. *(Plan de localisation en page 40 du document PADD et OAP joint,* *Règlement de la zone UC dans le document Règlement PLU également joint)* **Il est précisé que l'opération immobilière projetée, opération qui motive la modification simplifiée du PLU a d'ores et déjà déposé sa demande d'examen au cas par cas, et qu'il a été décidé le 11 février 2022, que ce projet n'était pas soumis à autorisation environnementale.**

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

27. 4.1 Présentation de votre projet	
28. 29. À quel type de commune appartenez-vous ? 30. Sélectionnez dans la liste ci-contre	31. Commune de centralité urbaine ⊕ ~~Commune péri-urbaine de première couronne~~ ⊕ ~~Commune péri-urbaine éloignée~~ ⊕ ~~Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain~~ ⊕ ~~Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural~~ ⊕ ~~Commune rurale~~
32. 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	L'OAP permettait déjà la création, il s'agit uniquement d'une légère augmentation des logements pouvant être produits. La population tend à augmenter légèrement et elle s'est vu assignée par le SCOT un nombre important de logements à créer dans une stratégie de développement axé sur les pôles urbains et notamment sur l'aire urbaine, à l'échelle du bassin de vie.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	Cette évolution du PLU permettrait de générer une quarantaine de logements en plus des 200 déjà possibles.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	10.7 % de logements vacants au vu du RP 2017
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	*Non concerné*

27. 4.1 Présentation de votre projet	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	*Non concerné*
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	*Environ 60 à 65 m²*
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Non concerné	

33. 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	*Non concerné*
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	*Non concerné*
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : - quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? - quel est leur taux d'occupation ?	*Non concerné*
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: - quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? - quel est leur taux d'occupation ?	*Non concerné*
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	*Non concerné*
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

34. 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			
Terrain en friche, artificialisé depuis de nombreuses années			

34. 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

35. 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

36. 4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	**Oui**	~~Non~~	*Aucun impact du projet sur la démarche initiée par le département de l'Ain*
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	*Les éléments marquants sur le territoire communal sont la Reyssouze et ses affluents, ainsi que la Forêt de Seillon. Cette trame a été traitée dans le cadre du PLU (orientation du PADD, zonage). Aucun impact du projet sur cette trame.*		

37. 4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

38. 4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		La présente évolution du PLU est sans impact à l'échelle du territoire communal
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		
Complétez si nécessaire			

39. 4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

40. 4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Le tènement est impacté par le PPBE en vigueur, approuvé en 2019 (tènement implanté au droit de la RD 1075)
Complétez si nécessaire			

41. 4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		*Réseau de transport en commun RUBIS exploité par KEOLIS (deux arrêts de bus à proximité)*
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	

41. 4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	☒
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	☐
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	☐
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	☐
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	☐
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	☒
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	☒
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	☒

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : Bourg-en-Bresse **Lieu :** 23.02.2022	**SIGNATURE** Le Maire **Jean-François DEBAT** Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes